



Campagne concernant les connaissances techniques : résumé

De janvier 2016 à juin 2017, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), division Produits chimiques (www.infochim.ch) et les services spécialisés pour l'exécution du droit des produits chimiques (www.chemsuisse.ch) ont examiné si les prescriptions en matière de remise étaient respectées lors de la vente de produits chimiques. Dans un premier temps, 16 services spécialisés ont informé plus de 4000 exploitations sur ce thème et les ont interrogées sur leur assortiment de vente. Après évaluation des réponses, 12 services ont sélectionné 148 entreprises dans lesquelles ils ont effectué des contrôles concernant le niveau de formation des collaborateurs et leur capacité à conseiller le grand public (particuliers).

Résultats

La campagne montre que les obligations liées à la remise et le devoir de conseil à la clientèle n'étaient pas suffisamment mis en pratique lors de la remise de certains produits chimiques dangereux. Il convient cependant de préciser qu'il ne s'agissait pas d'entreprises choisies au hasard mais bien d'exploitations suspectes.

- 1. Entreprises informées sur les connaissances techniques : 4062**
- 2. Exploitations contrôlées sur place : 148**
- 3. Qualité du conseil à la clientèle : insuffisant dans 50 % des cas**
- 4. Non-respect de l'interdiction de libre-service pour les particuliers : 26 %**
- 5. Absence de documentation spécifique aux produits pour conseiller la clientèle : 76 %**
- 6. Mesures ordonnées par les services spécialisés en raison d'exigences non respectées : env. 75 %**
(10 % des entreprises pour une exigence en termes d'examen ou pour une obligation de formation continue. Sinon principalement des mesures internes à l'entreprise).

L'objectif de recenser un maximum d'exploitations et de les renseigner sur les obligations liées à la remise a été largement atteint : en effet, plus de 4000 entreprises ont été informées. Le projet de réaliser un contrôle dans toute la Suisse afin de vérifier la qualité de l'application du conseil à la clientèle n'a pu être que partiellement atteint. Quelques services spécialisés ont renoncé aux contrôles prévus dans le cadre de la campagne, parce qu'ils effectuent déjà des vérifications de routine sur les connaissances relatives à la vente de produits chimiques ou que les capacités à disposition ont déjà été consacrées à l'acquisition de nouvelles entreprises concernées et au respect des obligations en matière de connaissances techniques.